

# DÉCISION DU MAIRE

N° 25 / 214

## Déclaration sans suite du lot 06 de la procédure relative à la location de véhicules et utilitaires pour la ville de Montgeron

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles R2185-1,

Vu la délibération n°24/24 du Conseil municipal en date du 26 mars 2024 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, et notamment le point n°6 par lequel Madame le Maire a délégué pour « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

Considérant la publication, en date du 10 octobre 2025, d'une procédure d'appel d'offres ouvert relative à la location de véhicule et utilitaires pour la ville de Montgeron, lot 06 : Véhicules utilitaires,

Considérant qu'à la date limite de remise des offres, fixée au 12 novembre 2025, il a été constaté l'irrégularité des offres pour le lot 06, les candidats n'ayant pas respecté l'obligation de transmettre une offre de base,

### Le Maire décide

- Article 1 De déclarer sans suite, pour cause d'infructuosité, le lot 06 du marché n° 25054 relatif à la location de véhicules et utilitaires pour la ville de Montgeron
- Article 2 De relancer ce lot, selon la procédure initialement mise en œuvre, soit un appel d'offre ouvert, en application des articles L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.
- Article 2 Le Directeur Général des Services ou la Direction Générale Adjointe de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Madame la Préfète et notifiée à(aux) intéressé(s).
- Article 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron le, 22 DEC. 2025

  
**Sylvie CARILLON**  
Maire de Montgeron  
Conseillère régionale d'Ile-de-France

